

3. Restauration scolaire

L'établissement s'engage à assurer une prestation de restauration. Le restaurant scolaire est ouvert de 11h30 à 13h25 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, uniquement aux élèves et au personnel de l'établissement, conformément à la législation en vigueur.

Le prix du repas inclut le coût des denrées mais aussi les frais de personnel d'encadrement, les fluides, l'entretien et l'amortissement des locaux.

DEMI-PENSION

Le prix du repas est fixé à **5.10 €** par repas pour l'année scolaire pour un enfant inscrit en demi-pension. Pour les autres, le prix du repas est fixé à 6€ le ticket (enfants externes habituellement). Il est indispensable d'inscrire l'enfant 24h à l'avance soit au secrétariat, soit par courriel le matin de 8h15 à 9 h et le soir de 16h30 à 17h30.

Réduction, remboursement :

- Les élèves absents pour classes de mer, classes vertes
- bénéficient automatiquement de réductions en fonction de la durée d'absence.
- Les élèves demi-pensionnaires qui participent à des sorties scolaires reçoivent un panier repas, type "pique-nique".
- Une absence exceptionnelle d'une journée (absence justifiée ou non, etc...) ne donnera pas lieu à remboursement.
- En cas d'absence supérieure à une semaine, la déduction des repas sera faite.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est mis au point afin de faciliter l'intégration à l'école de l'enfant atteint de troubles de la santé, comme les allergies alimentaires par exemple. Un panier repas(fourni par la famille) peut être envisagé le cas échéant. Néanmoins une participation de 2.50€ par repas sera facturée pour les frais de personnel, la consommation de fluides et autres frais annexes.

4. Sorties et voyages

Durant l'année scolaire des sorties ou voyages pédagogiques peuvent être organisés par l'équipe pédagogique. Une participation sera demandée aux familles.

5. Etude et garderie

	Inscription régulière	Inscription occasionnelle
Inscription	A l'année ou au trimestre La fiche d'inscription vous parviendra à la rentrée (cahier de liaison de l'enfant).	Occasionnelle Les parents téléphoneront à l'accueil au plus tard à 12h le jour où l'enfant doit se rendre à l'étude ou à la garderie ou la veille avec un mot dans le cahier de liaison
Tarif	30€/mois au forfait pour un enfant 50 € pour 2 enfants 65€ à partir du 3 ^{ème} enfant	5€ / jour
Facturation	Au mois	Au mois
Pénalités en cas de retard : 20 euros par heure commencée Pour des retards répétés 40€ de pénalités et suspension de la garderie		

Horaires de la garderie : lundi, mardi, jeudi : 7h30/ 8h15 et 17h00/18h30

Attention vendredi : 7h30/ 8h15 et 17h00/18h00